CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PÔLE SENIORS - RIS

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Déclaration d'activité du 16 octobre 2012
N° SIRET 269 300 141 000 34

VILLE DE Gagny
www.gagny.fr

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

De quoi s'agit-il ?

Le service de portage des repas à domicile est destiné aux personnes retraitées dépendantes qui ne s'alimentent plus correctement ou qui ne peuvent plus confectionner leurs repas.

Des menus de saison équilibrés

Une commission composée d'un élu, d'un diététicien, d'un responsable de cuisine et d'un responsable administratif du secteur maintien à domicile, se réunit afin d'élaborer les menus.

Composés d'aliments équilibrés et variés, les repas sont constitués :

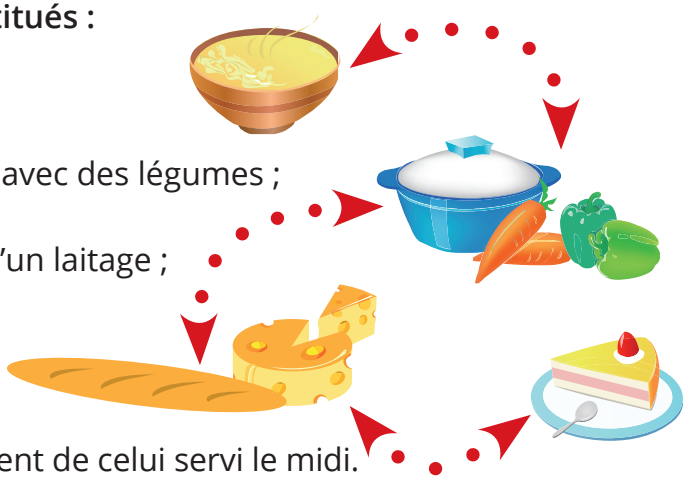

Pour le midi :

- d'une entrée ;
- d'un plat principal avec des légumes ;
- du pain ;
- d'un fromage ou d'un laitage ;
- d'un dessert.

Pour le soir :

- d'un potage ;
- d'un légume différent de celui servi le midi.

Un repas sans sel peut être proposé sur justificatif médical.

Aucun autre régime spécifique ne peut être pris en compte.

LIVRAISON DES REPAS

Préparés par une société de restauration, les repas sont livrés en liaison froide chaque matin, durant la semaine selon le planning suivant :

Lundi	pour	Mardi
Mardi	pour	Mercredi
Mercredi	pour	Jeudi
Jeudi	pour	Vendredi et samedi
Vendredi	pour	Dimanche et lundi

Le service de livraison dispose d'un véhicule frigorifique garantissant l'hygiène et la sécurité alimentaire des produits.

Il est indispensable de prévenir le Relais Info Seniors en cas d'absence.

Il est possible de demander la livraison de ses repas du lundi au vendredi ou du lundi au dimanche.
Par ailleurs, vous avez deux options :

- soit vous prenez seulement le déjeuner ;
- soit vous prenez le déjeuner et le dîner.

Conditionnement et recommandations

Les repas sont conditionnés sous forme de barquettes individuelles indiquant les dates de fabrication et de limite de consommation.

Une fois livrées, les barquettes doivent être maintenues au réfrigérateur et **ne doivent en aucun cas être congelées.**

Lors de la consommation du repas, il suffit simplement de percer le film plastique de la barquette et de la faire réchauffer au micro-ondes.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Un dossier administratif est à constituer au :

CCAS - Pôle Seniors RIS
Hôtel de Ville
1 esplanade Michel Teulet
Rez de jardin bureau 55
Tél. : 01 56 49 23 42

De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au jeudi.
De 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15 le vendredi.

Les documents à fournir sont :

- état civil du bénéficiaire et adresse complète ;
- dernier avis d'imposition ;
- coordonnées du médecin traitant et des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- certificat médical pour le régime sans sel.

Montant de la prestation

- Votre tarif est calculé en fonction de vos ressources conformément au tableau ci-joint.
- Le paiement se fait sur facture. Celle-ci est envoyée au domicile de la personne, au début du mois suivant.
- La première livraison des repas ne pourra s'effectuer que 4 jours après la demande.